

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .20 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 29 Mars ,

En exercice : 27

De Présents : 23

De votants : 26

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

.Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin. M. FRELIER Laurent donne procuration à M. BRUN Fernand. Mme NICODEMO Mélissia donne procuration à M. SEIGNOBOS Jean-Luc

.Etaient absents excusés- M. AIGUESPARSES Cédric.

Délibération instaurant des tarifs dans le cadre de la régie événementiel.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. CAMARA Célestin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire dans le cadre de la régie événementiel (ex régie location salles et matériels), mentionne que diverses manifestations peuvent être réalisées par la collectivité, et afin de faciliter la gestion de la régie, il convient de prévoir différents tarifs en fonction des activités pouvant ainsi être mises en place (animation culturelle, spectacle, vente de boissons lors de manifestations, ou repas) :

Pour les Repas :

Formule	5 €
Formule	7 €

Formule	10 €
Formule	12 €
Formule	15 €

Pour la vente dans le cadre d'une buvette :

Boisson	0,50 €
Boisson	1 €
Boisson	2 €
Friandise	1 €
Friandise	2 €
Confiserie	0,50 €
Barquette de frites	2,50 €
Sandwich	2 €
Sandwich	3 €

Des montants de participations pour divers événements :

	2 €
	3€
	4€
	5 €
	6€
	7€
	8€
	9€
Participation	10€
	11€
	12€
	13€
	14 €
	15€
	16€
	17€
	18€
	19€

Monsieur Maire mentionne qu'il est entendu que seul un régisseur dûment habilité ou un de ses mandataires sera affecté pour l'encaissement des fonds, afin de ne pas créer de comptable de fait.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide d'adopter à l'unanimité les tarifs présentés dans le cadre de la régie événementiel.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

 **BRUN Fernand**
Maire de PIGNANS